

BUILDING BEAUTY 1855.

Marko 25.

Ca Sandone à l'implimerie

PRIX 12 fr. PAR AN.

payable, par trimestre et

d'avance.

MESSAGER:

DE TAHITI:

ANNORCES: 1 franc la ligne, gractère 9 points (pe', rom.) AU COMPTANT,

AU COMPTANT.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRES.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial P. I., près les lles de la Société.

près tes ues de la Società. Vu l'article 14 de l'arrêté du 22 avril 1850, sur la justice de paix, et fes nombreuses affaires du ressurt de cette itre qui se prisentent dans les districts de Papeuriri, Vai rao. Teaupo, Tautira, etc., et qui ne peuvent se traiter que sur bolloux.

M. Fettirsy, aide-commissaire, remplissant les fonctions de juge de paix, à Tabiti, partira, le 21 du courant, accompagne de M. Darling, interprête du Gouvernement, nour laire, dans tous les districts de Tile de Tabiti, la tourace règlementaire.

Paperte, le 18 juin 1855.

tie do 96 inclus

ROY.

Le commandant particulier, Commissaire impérial P. I., près tes lles de la société. Yu la demande de M. le trésorier colonial, receveur de l'enregistrement et du domaine, basée sur l'extension de plus en plus grande de son double service; Suf l'aves favorable de M. le chef du service administra-

Sur l'avis lavorable de M. le chef du service administratif ;

Jusqu'à nouvel ordre, et sauf la question d'orgence qui est laissée à l'appréciation de M. le chef du service administratif, la caisse sera fermée au public, chaque mois, à par-

> Papeete, le 93 juin 1855. Signe: ROY.

Le public est prèvenu que la note inséréa dans le juiuné? 22 du Messager, en date du 3 jain 1838, relativement aux dettes contracties par les sous-officiers et militaires de toctes armes, est applicable aux soldats de la compagnie indigenc, et que les créaticiers event sens recours legal sur la solde de ces hommes toutes les fois que les dettes n'auront pas été autorisées par l'Ollièrer commandant.

AVIS OFFICIEL.

Mardi, 26 du courant, à 41 heures du matin, il sera procède, dans les écuries du génie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un cheval hai clair, âgé de 12 ans, de la taille de 1 **30¢, nommé Junius, déclaré impropse au service du génie.

L'adjudicataire dévra prendre livraison dans les deux jours qui suivront la vente et après en avoir versé le prix au tréser

Les personnes qui désireraient prendre part à l'adjudication sont invitées à se présenter, avant mardi prochâte, aux écuries du génie pour y examiner le cheval dont il s'agil.

NOUVELLES DIVERSES.

Ordre du jour de l'empereur Alexandre à l'armie

« Braves soldats, fidèles défenseurs de la Foi, du trône et de la patrie!

» Il a plu au Tout-Puissant de nous infliger la plus douloureuse, la plus penible des épreuves. Nous avons perdu notre bienfaiteur et le père commun.

» Au milieu de ses infatigables travaux pour la prosperité de la Russie et la gloire des armes russes, mon bieua me pere, l'empereur Nicolas, a été appelé à la vie éternelle.

nelle. Vicir ses sérnières parales: « le rémercie la viciorosse et fidèle garde-qui savra la fissisé en 1826, de
inème que mes havase et fidèles amme de forre et de
inème que mes havase et fidèles amme de forre et de
inème que mes havase et fidèles amme de forre et de
inème que mes havase et fidèles amme de forre et de
inème que mes para et l'ance de l'empre de l'empre de
inème que me par tiper. Tout que et syrrife sainunea, la sécurité de l'empre sera garantie, sor les frosdirecté compare l'ainémer, et sondemes la les
les ai siméses comme ine propries applés. Je me sais étles ai siméses comme ine propries applés. Je me sais étles ai siméses comme ine propries applés. Je me sais étles ai siméses comme ine propries applés. Je me sais étre ver de proprie par sophilos seatant qu'in la étopersible; ai je ni pas configlément resses en tous points,
en et per partie de d'entre la mit possée, ce que je n'ai
une par partierda-raubage: «
Que ces paralos emmorables restout gravées dans voir

n Que ces paroirs memoranes residu graves dans vos cœurs comme un témoignage de l'amour sincère qu'il rous portait et que je partage pleinement, et comme un gage de dévodment à ma personne et à la Russee.

o Signe Alexandre. o

* Braves soldats, valeur ux compagnons d'armes de votre auguste chef de glorieuse mémoire!

Nous avez grave dans vos cours les dernières expressions de sa tendre et paternelle affection pour vous.

En temoignage de cet amour, troupes de la garde, ler

carps des cadels et régiment de grenadiers du generalissime prince Souwaroff. Le vous fais den des uniformes que votre bienfatter protati habitulement; conserver, ce gage, et qu'il reste parmi vous comme une religion sacrée, comme un souvenir impérissable pour les futures generations. » L'ordonne en outre ce qui suit:

» to Dans les compagnies ou escalarins qui portaient le nora de Sa Majesté impérile, tout l'effectif, officiers comme soldats, porters son les épadettes le chiffre de l'empereur Niziba; l'r., massi bagé uno qu'il se trouve la dans leurs rangs qui, lui un de ceux qui y compliata qu'il fevirer 1855. » Le même diffre sera conservé par tous ceux qui le pos-

» Le même chafre sera conserve par tous ceux qui re jossédaient, officiers genéraux attachés à la personne de l'empereur, aides de camp genéraux et aides de camp de Sa Majesté impériale.
» Oue la mémoire sacrée de l'emperqui Nicolas ler soit

toujours xivante parmi hous, qu'elle demeure à jamais l'elfroi de nos ennemis et la gloire de la patrie.

» Signé : ALEXANDRE. »

n Signe : ALEXANDRE. »

L'armée de Paris prends dissormais le titre d'armée de FEst. Ess huit divisions qui la composent ne doivent pas être réunies immédiatement et no talatié à Paris. Les tre, 25, 36 et 56 d'infanterie seront à Paris ou aux environs; la 6-d'infanterie atra, son, quartier, général à Metz, et à Strasboure.

La tre division de cavalerie sera cantonnée dans les départements de la Meuse et de la Mosélle; la 2e à Lunéville, et la 3e dans les départements du Haul et du Bas-Rhin, à l'exception de la brigade de cuirassiers, en ce moment à Versailles.

Cotte armée, une fois son organisation achevée, comp-, tera 50,000 hommes, 7 à 8,000 cheraux et seize batteries, -Toutes ces troupes sur le pied de guerre, sont entièrement spéles à entrer en campagne.

— On assure que deux bâtiments de guerre vont être lancés prochaînement à Cherbourg. La canonnière l'Étincelle serait mise à l'eau le dimanche 48 mars, à la marée du The lancement of wakesen à helice Lévoic, de 90 chough de die descan, autril lies de lemedami. On a specing de die die cleava, autril lies de lemedami. On a specing die mediatement aprels in mie à l'eart de ce vaisocent repetit personne de crossenent de l'arrier bassis feriative public me de leurs minis monstre pour et donner le speciment de l'est de l

— Le mayeneme de la división Herbilho vers les portsd'encharquesca d'est opéra voice la lags gradue élérrites d'encharquesca d'est opéra voice la lags gradue élérrites nalgris le tongs le jins d'élavorable. La première brigate de cette d'évision, pomposée du fre et de têge, a desenda le Bhône, par un vent très visiènet et très froid; le 574, activité le g'al-Masselle, a contambé le tendemain sa route pour Toolon; Le risté de la d'vision suit de pres. Deux visiescaux revenus du Levas, le Tridate et le Duperst, augmentent la flotte de transport qui se composait dipi de plusde 20 maivrise de divense granderes.

— Les doux séssimes Glazone et City of Mundester con compunence les chargements Marselle et deixes cincularquer de désachement d'artillèrie de la gade. Après la division l'Iterillois, d'aquite segiments de ligne et 7, 2000. hommes, avec 1300 cheuxes, de la garde sont annonces à Trudion et à Marselle; ce total de 20,000 hommes de resfort d'evra être partipur l'ironit à la fia de ce mois. D'après es dispositions, il pupittraf que le grand coup nexe ses dispositions, il pupittraf que le grand coup nexe inserie de des considerations de l'acceptant de la companion de cet donc fonde s'entire que foutes les nouvelles d'assest sont a mois permatures.

EUROPE.

Dernières nouvelles télégraphiques.

Vienne, 46 mars. — Hier a eu lieu la première conference tenue par les pléuppotentiaires de la France, de l'Augleterre, de l'Autriche et de la Russie. La Prusse ayant refusé de signièr le traité du 2 décembre n'y a pasété admise.

Après l'echange des poiviers, les représentants des puissances ovidenties ont posi-ten interprétation des quatro garanties que les représentants de la lituate ou ricespéverbalement. Il més pleriprotentiars a décharge de verbalement. Il nes pleriprotentiars a décharge de celle de séquence de rediger une misute ou protecté de cette acceptation qui aura de ére signé adjurel fui à l'ouverture de la sênce. Ce documient servira cessité de point de départ aux nécocitais.

Conséquences de la mort de l'empereur Nicolas, rélativement à la suite de la guerre d'Orient.

La première déduction qui en a été tirée, par l'instinct public, a été en fáveur de la paix. Notre hourse en a éprouvé une hausse subite de près de cinq francs, qui a ruiné plus d'un agioteur. Il en à été de même à Londres, à Vienne, part mt hormis toutefois à Berlin, qui, dans cette circonstance, a senti comme a dù sentir Saint-Pétershourg. Cette baisse exceptionnelle des fonds prussiens a été le seul hommage rendu par le monde financier à la mémoire du monarque qui fut si l-ing-temps regardé comme le grand priler des intérêts conservateurs et de l'ordre européen. L'autorité se personnifia rarement avec plus de spleudeur que dans le ezar Nicolas. Il était la véritable image du pouvoir absolu. Au point de vue de la domination russe, on ne peut que l'admirer. Dans tous les cas, il restera une des grandes figures du siècle. En apprenant sa chûte, l'Angleterre a respiré; le parti tory à cru l'heure de son règne revenue avec la paix, et la Presse de M. d'Israeli n'a pas craint de se prononcer en faveur d'un armistice immédiat. Ce sont là des symptômes qui révelent un désir général de pacificatiou. Mais les financiers avaient conçu des esperances exagérées. Ils l'ont bientôt reconnu, et les fonds publics ont ressenti le contre-coup de cette réaction.

Ce n'est point à dire qu'on se soit trompé en croyant que

la mort de l'emperour Ni-olas doit faciliter le rétablisse ment de la paix. La guerre avait été son œuvre, et elle était devenue une question d'amour-propre, non moins que de principes, entre ses adversaires et lui. Dans le long exercice du pouvoir, par les services qu'il avait rendus aux trones ébranlés en 4848, et nar les alliances qu'il avait contractées avec beaucoup de familles princières, le ezar pesuit sur la Russie et sur l'Allemagne de tout le poids de son age, de l'habitude et de son titre de chef de famille. Ca poids est évidemment allègé. De protégés qu'ils étaient, le roi de Prosse et l'Empereire d'Antriche deviennent. L'un le protecteur, l'autre l'égal du nouveau souverain de la Russie. La cle de la vicille liene du nord est tombée, et à la sainte alliance succiderant des alliances nationales. On osera plus, s'il le faut, imposer certains sacrifices au nouveau ezar qu'à l'ancien. On s'accorde, d'ailleurs, à le représenter comme un homme bienveillant, quoique manquant un peu de franchise; og a raconte, dans le temps, qu'il avait blàme, devant son père lui-même, la mission d'a prince Mentschikoff et la rupture qui en avait été la suite Tandis que son frère Constantin partageait les idées hellianenses du vieux parti russe. Îni suivait la politique de son oncle Alexandre, avec lequel if a plus d'une ressemblance. et il soutenait le parti al'emand, qui est un peu plus civilisé que l'autre. Ces informations semblent confirmées, platot qu'infirmées, par les premiers actes du nouveau sou verain. Il a mis un empressement marqué à confirmer les pouvoirs (et les instructions) du prince Gortschakoff, à Vienne, ce qui ne retardera pas, comme on l'avait craint, l'ouverture des conférences. Il a nommé le frère de ce diplomate et le général Osten-Sacken, commandants en chel des armées du Dannhe et de Crimée, en remplacement du prince Mentschikoff qui est rappele. On ne peut voir sans plaisir sortir de la scène ce personnage violent, mais on doit rendre justice au zèle opiniatre avec lequel il a fortifié et défendu Sébastopol. Il a eu ce qu'on peut appeler les qualités de ses défauts.

Le commandemant en chef des gardes a été donné au général Rudiger, notabilité militaire du parti a l'emand, appéé a Saint-Pétersbourg. Esfin, la jeune impératrice, qui est allemaude aussi, passe pour une ferume d'un esprit aussi sage qu'êleré, appolée à faire prévaloir les conseils de la modération dans le cabinet rosse.

Il y a donc là un grand obstacle de moins et de bons éléments de plus, pour l'œuvre de conciliation, mand son heure aura sonne. Mais cette lieure n'est pas si prochaine qu'on l'avait imagine. La question militaire proprement dite reste, après la mort de l'empereur Nicolas, ce qu'elle etait avant. Elle git toufe entière dras la prise de Sébastopol. Les puissances alliées ne neuvent déposer les armes tant que la Russic possedera ce rempart inexpugnable et menacant sur la mer Noire, et il est permis de croire que ni l'empereur des Français, ni la reine d'Angleterre ne renonceront à sa destruction. C'est ce qu'explique le mot prononcé par l'Empereur à Boulogne, après qu'il eut réflechi et médité quelques minntes sur la nouvelle de la mort du czar : « Rien n'est change » écrivit-il à ses ministres, et, dans l'entrevine qu'il eut ensuite avec Sa Majesté, lord Clarendon partagea ce jugement, et transmit les mêmes instructions aux représentants de l'Angleterre en Allemagne. Delanda est Carthago. Mais, de son côté, l'héritier de Nicolas ne pent inaugurer son règne en blessant l'amour-propre de ses sujets et en reniant la politique de son père. La prudence et l'hon neur lui dictent une marche contraire. Aussi, dans son manifeste, dont uous n'avons encore que les extraits télégraphiques, déclrre-t-il que sa mission est de maintenir la Russie au plus haut degre de la puissance, et d'accomp les désirs et les projets permanents de Pierre-le-Grand, de Catherine, de son oncle Alexandre et de son père.

Tout l'intérêt de la guerre se porte donc aujourd'hui sur Sébastopol; c'est là qu'est la clé de la question d'Orient, c'est là que vont aboutir les efforts les plus puissants des parties belligerantes.

CONFEDERATION GERMANIQUE.

Nous empruntons les considérations suivantes à une brochure qui annonce une connaissance approfondie des inté- 2---

France Dids dans la question d'Orient :

Disposario quinto que fon a essaye d'accridier, la impléração gramaispon espeta liter y uno experce defondamento da posa la plas strivéa acceptión da not, ello es preut artires que dans la besa sectiona da not territorio será artires que dans los esas sectionas ton a territorio será notario, en constitución de la constitución de la constitución por la constitución de la constitución de la constitución que tende de la constitución de la constitución que tende de la constitución de la constitución que tende de la constitución por la constitución de la constitución la constitución de maintenir la severia interiorar el exteriorar de l'Allonague, a naise con tiene para elevacion de l'Allonague, a naise provinción de maine de l'Allonague, a naise provinción de l'Allonague, naise de l'Allonague, naise provinción de l'Allonague, naise de l'Allonague, na l'allonague de l'Allonague, na l'allonague de l'allonague, n

Comment les fondatients de cette Confederation autraient ils pu a roir l'intention de la reduire à un était passifians les circonstances les jules graves, cu lui interdissant toute guerre oftensire, pansique, le 8, juillet 4815, jour ou ils roin s' grân facté constituit, ils égaient tous sur le point d'étricprendre une guerre offensive contre la France, qui venait de reprendre Xunolòn de roure menerent?

prendre Napoléon Ier pour empereur?
Les partisans de l'opinion qui limite le pouvoir de la Confédération à une guerre défensive s'appuient sur l'art. 33 de l'acte final de Vienne. Cet-article dit, en effet:

La Confédération, considérée comme puissance collective, a le droit de faire la guerre et la paix, de conclure des alliances et des traités ; mais d'après le but de la Confédération, déterminé par l'art. 2 de l'arte constitutif, elle ne peut user de ces droits que pour sa propre difease, pour le maintien de la sécurité intérieure et estérieure de l'Allemague, et de l'indépeneance et de l'inviolabilité des États dont elle se compose. La conséquence qu'on veut tirer de cet article de l'acte final de Vienne se refute elle-même, poison il servit tont à fait contraire aux plus précieux intérêts de l'Allemagne d'interdire à sa Confedération la guerre offensive dans tontes les éventualités possibles. Peut-on supposer que les hommes d'État qui on conseille et signe l'acte final de Vienne aient en l'intention d'annuler d'avance l'influence de la Confédération dont l'Autriche et la Prusse taisaient partie ? L'Antriche et la Prusse ne pouvaient pas avoir cette intention, car, en leur qualité de grandes puissances, elles pouvaient d'un moment à l'autre se trouver entrainces dans une guerre pour laquelle le coucours de la Confédération leur devenait indispensable.

Cette Confidération est-élle una puissaire curopremeno a rest-elle rien IV. Los finale à Vienne la quilité de prissance collective politiquement tinis, et lui ascorde, par les articles 35 et 30, forsis se fiosi des à un quissance de cette nature. D'ailleurs l'alfance dest sitive da 12 juin 1817 pose pour principe uri la Confederation germanique, dans son ensemble, doit être considérer comme une puissance fibre et indipendante, et que toutes les consequences qui decoudre mont arrive de l'article de l'article de l'article de l'article mont arrive l'article de l'article de l'article de l'article mont arrive l'article de l'article de l'article l'article principe de l'article de l'article de l'article mont arrive l'article de l'article de l'article de l'article principe de l'article de l'article de l'article de l'article principe de l'article de l'article de l'article de l'article l'article de l'article de l'article de l'article de l'article l'article de l'article de l'article de l'article de l'article l'article de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article l'article de l

La Confedéração agamacique est dono, saas anean doute, uma puissance comprenae, qui l'écoloude de son letricoloude de le mentre de ses populations et l'importance de ses forces définaires de ventrair îng d'um grande prissance cerus forces no. Si jasqu'ini elle n'u point uwe de son influence, sur-less grands éveniments politiques, cels a finite à elle, et sa finite à elle, et sa ra encore sa faute si elle néglige l'occasion qu'uni est efferte en ce môment pour recongeurer l'influence qu'il in est détrie en ce môment pour recongeurer l'influence qu'il in est des

Une quissance qui semilable à la Confederation germanique, possède tour les moyens matériels pour qu'aucun grand évedement politique ne puissé s'accomplire ne Burope sans sa participation, qui a la conscience dece pouvoir et le courage de s'en servir, arrivera, infallibliement aux résultats salutarres que rien ne se décidera sans son consentement et sans ou elle se croie obligée de recourir aux armes,

Une telle puissance contribuera en même temps au dévelopement des forces matérielles et intellectuelles de la nation et à l'agrandissement de l'esprit et de l'honseur national, qui seront toujours le germe des grandes et helles actions. Duraquoi les Francisis, les Anglais, les Bresses sondiités anime d'un molhe egrapit, Lutius que les Allemands, qui ont livre et gagne tant de hataliles, ne se sentente pasie droit, d'erte fiers? Cest que totou puissance qui, soit par initialis, soit par des principes errordes à causse de sa constitution difectionnes, ablaiten de principe para grapales résemmes reunspiesse, et nese reune que lentement et posiblement, — d'anale Leas achemació do sant territire est nesancio, se fronte expisee a co danger avant de l'auser prieru et d'achierte passe a les danger avant de l'auser prieru et d'achierte passe a les posierus accessible port le repositere d'altriquement.

La perte d'une juste i ffuence sur les grands événements pelitiones a dejà causé la chote de plus d'un État. Quelles n'étaient pas la gloire, la nuissance et l'influence de Venise lorsque la guerre européenne s'est concentres en Italie! Elle était estimée, honorée, redouter, cette lière république. Ce n'est pas la découverte d'une nouvelle route maritime. par le cap de Bonne. Espésance, qui a renversé Venise : car. au 17° et même au commencement de 48° siecle, elle soutenait encore de glorieuses guerres confre la Turquie. Non, Venise s'est perdue parce qu'elle s'est systématiquement abstenue de se mèler aux intérêts politiques de l'Europe et même à ceux d'Italie. Si, à l'exemple des ducs de Savoie. devenus rois de Sardaigne, elle avait pris part aux guerres de la succession d'Espagne et à cellos qui suivirent, elle aurait conserve son influence; sa neutralité la lui a fait perdre. Cette même neutralité ne l'a pas seulement privé de son importance politique; mais, comme toute force qu'on n'exerce pas se perd, elle a pu, en 1797, être effacée sans effort de la liste des États européens par le général Bonaparte.

parte. Chappe Riat européen a, vis-à-ris de tent autre Etat, le chroit de faire la guerre quand hou lui-peni fe, la Sissies et la Beligne soisse verquée, aussi tent «-nu, en change, » souser de modelle de la companya de la consideration promotion de conserver la platitude de tous les rédisents permanique conserver la platitude de tous les rédisents qu'entralises passacres de la platitude de tous les rédises due, plaises tientes les puissances indépendantes. Qu'on se sedemand-cinc plus, si l'art. 3 de l'art fe fiail de Vienne à autreis la Confederation à la guerre offensive que dans les cos du son territricie sersali investi, car et article di chiencent que la Confederation est chargée de viiller à la shreté interieure et extérieure de l'Allemagne.

et exterioration de Automagne.

et exterioration de Lindenguez.

et exterioration d'un grande posissones pour agrandires son gerration; current passible cetto de de que tentatio d'un grande posissones pour agrandires son gerration; current patte emporte n'a le dout de dire que se l'acceptant de la devid de de que se l'acceptant de la devid de l'acceptant de l'acce

L'histoire prouve que toute monarchie, toute république arrivée à un trop hant degré de puissance, se sert de cette puissance pour asservir les autres Etats. La république de Rome I'a fait, Charlemague, Charles-Quint Louis XIV, Napoleon Ier l'on fait. La Confederation germanique croiraitelle échapper à cette oppression du plus fort, parce qu'elle est composée de plucieurs États souverains? Mais cetterirconstance qui la rend gardienne de plusieurs libertés, lui défend de laisser tranquillement une puissance européenne s'agrandir ; elle doit se dire qu'aussitôt que cette puissance aura atteint son but etobtenu la préponderance en Europe, elle jonira tranquillement de ces avantages pour peser de tout son poids sur 'ses voisins. Non, non, la neutralité ne doit pas être le but de la Confédération germanique, elle doit courir aux armes pour assurer à l'Europe une paix durable et glorieuse.

Ilest évident que dépuis Pierre la Grand, la Russie aspire à la domination de la Baltique; les conquêtes de la Courlande, de la Liyonie et de la Finlande en sont une preuve syffisante. Qu'on soppose qu'après l'extinction de la maison régnante du Danemark, la Russie s'empare de ce, royaume

de giusi maltresse du Sund et du Belt, la Confedeet se rense miss matresse un sunt et ur ren; retion perphanique devrait—the la laisser faire parce que, retion leimonent elle n'alfaque ni Holstein ni le Lauenbourg. or le moment Their serioment, che n'attaquem Holstem n't Laugnbourg, nic'ele renouvelle ses protestrations d'amités de cette Confe-deration, et qu'elle se tronc assez riche en présomptis des souverains allemands. Téchi qu'estrat direct voir, la Con-federation allemands d'ectif qu'estration de la Russie, celui-la ne, porte pas un chur allemand dans son sein: car si la Russie s'esservia de la allemand dans son sein: car si la Russie s'esservia de la confene de la Battupa et Hussie s'assurail la domination exclusive del la Battique et ajoutait toni les pavs srandinaves à ses possessions dija-trop vastes, la Confidêration germanique ne tarderait pas à n'etre plus qu'un instrument de la politique russe. Il serait donn de son devair de recourir à une guerre offensive pour privenir et empècher un jaroit état de choses. Le cas ne production de la constitue de la co provent et ompycher un parcul état de choses. Le cas ne seraid-i pas le même en en mannet, parce qui il s'agit de pays dont le sultim est le souverair P. Mais la protection des prophes cerupières s'éreid musis bien sur les nations mahoniclames pout ainsi sérieusemant que relle des nations réhitiennes, menuere la straté de peuple cerupières. Si la Rassio revalsais des auriens projets sur l'empire true; si, Russo realisait ses anciens projets sur l'empire truc; si, dans sa guerre actuelle avoc ret empire et les puissances ovcidentales, elle emportait une victoire décisive, elle atteindrait à un degré de puissaires qui détruirait l'equilibre europées et menacerait l'independance de tous les Etats devette parti du monde.

cette parti du monde.

L'Agtriche se, frany-ra directionent menacio dans son existance, mais la Confideration germanique et par consiquent l'Albringiace entière le servait en même temple. Laisser la flussie s'emparer de la Turquie, ou l'empleuer par une guerre offensive, est donc une question vitale.

Il est inconfestable quu le fini de l'arté final de Vienne claff dépubliche la Confederation de s'ongager dans une

cant a emperirer se consecuration de Sengager dans their guaerre que les puissants interêts de l'Allemagne à auraient pas rendu indispensable; mais rien dans cet acte n'autorise à eroine qu'on ait voulu la réduire à la simple défense de "a eroine qu'on ait voulu la réduire à la simple défense de territoire. L'art. 40 de cet acte dit: «Si, par cet acte, on avait voult, mettre la Confaderation dans l'impossibilité de faire une guerre offensire dans tout autre cas que dans ce-lui d'une invation de son territoire. l'article ett ent été du ainsi conqui. « Dans le cas où la Confédération se verrait. contrainte par l'invasion de son ferritoire à une declara-

Non de guerre formelle, etc. a *on de guerre formene, exc. a On nous objectera pent-être par l'article 48 de l'acte final de Vienne dit que: «Si un Etat de la Confederation, posse-dant des territoires en dehors de celui de cette Confederauma urs cermores en unus de cean de sate constituera-tion, s'engage dans une guerre, en sa qualité de puissance européenne, la Confederation doit rester étrangère à cette guerre, comme n'ayant aucun rapport avec ses intérêts et

ses devoirs à elle. » ses devoirs à elle. *
Mais comment pourrait-on tirer de cet article la conséquense qu'en pareil ras la Confédération doit toujours rester mactive, puisque l'artiels ajoute: "Dans le cas où l'un des Elats de la Confédération set rouveruit menació dans ses possessions en dehurs du territoire de la Confédération, cette sessons en denors du territuire de la Contederation, exte. Conféderation ne serait obligée de participer aux mesures de défense et de le secourir que lorsque, dans une seauce spéciale, la majorité des voix aurât decidé qu'il y a danger jour le territoire de la Conféderation.

Nous crovons avoir suffisament prouvé que c'est à tort que l'on prétend que la Confedération germanique ne pent, dans aucune éventualité, s'engager dans une guerre offen-

que foi prétend que la Controctation gouvanteur au par-dient sa cuence évertable, é cappager, dans une guerre déficient. R. comment in doctrisse sois plus souvere cette verile-nies. R. comment in doctrisse sois plus souvere cette verile-dant le présent de la comment de la comment de la présent de la comment de la présent de la comment de la commentación del la commentación de la commentación del la commentación de la commentación de la commentación de la commentación del la commentación de la comm 3º relair de conclure un trate d'allance offensive avec l'Au-triche et la Prisse, en leur qualité de grandes puisances europenness. L'article additionnel de ce tratte d'allance ne avarrait annuel et fruite lu-amen. En y adjoignant la Con-féderation germanique, la Prosse et l'Autriche out reconau que cette Conferation pent-et doit, comme grande puissan-euprencre une par active à la rolition de la question d'Orient, et défendrés naise, miemas adde los limités des que Jerrioure, et défendrés naise, miemas adde los limités des que Jerrioure, les intérets allemands et l'équilibre européen. Si, dans l'etat de crise actuel, elle ne peut obtenir ce résultat par son influence diplomatique, il est de son devoir de le faire les

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE. 21 février. Corvette française Moselle, commandée par M. Belland, licutenant de vaisseau.

23 arril. Corvette française Prevor M. Laurent, licutenant de vaisseau, sur cale. 9 mai. Goëlette française Tunemanu, desarmée.

Goëlefte française Nouhica, desarmée NO COMMUNICA 7. Goëlette américaine Far VVest, capitaine Bisbay, en

parlance poor Californie.
21. Trois matis anglais Cambrian, capitaine Murphy.

31. Brig peruvien Independiente, capitaine Sandre.
40. Goëlette americane Simon Brupper, capitaine

iliby. 11. Goëlette américaine Emina-Parker, capitaine La

Trois mats anglais Ratiame, capitaine Bourgogne.
 Brig anglais Ada, capitaine German.
 Trois mats americain diffred, capitaine Havens.

22. Goëlette du protectorat Aorai, capitaine Lewis.
22. Goëlette du protectorat Hanais, capitaine Bennett

Moucements du port de Papeete du samedi 46 au sain 1855. medi 23 ENTRES.

16. Trois mats anglais Haliame, capitaine Bourgogne, 214 tonneaux, 43 hommes d'equipage, 3 passagers, ve-nant d'Angleterre, en passant à l'ile Juan-Fernadez; assortiment

18: Gotlette française Hanais, capitaine Bennett, 44 tonneaux, 4 hommes d'équipage, venant des Pomotous en 6 jours; sur lest.

4 jours; sag test. 21. Brig anglais; Ada, capitaine German, 196 tonneaux, 46 hommes d'equipage, venant de Valparaiso en 50 jours; orge, fariño pour Sydney. 21. Trois máis américain Alfred, capitaine Havens, 453 toneaux, 48 hommes d'équipage, 12 passagers, venant de Californie en 45 jours ; orge, pommes de terre, etc., pour

Sydney.

22. dicelette du protectorat Aorai, capitaine. Lewis, 69 tonneaux, 9 hommes d'équipage, venant d'Ana en 2 jours;

SORTIS.

16. Goelette americaine Restless: capitaine Sewys, pour Wighl, pour la pêche.

ois mits américain Auchtand, capitaine Nelson, 19 nour Californie 19. Trois máts anglais Rover, capitaine Law, pour Ca-

19. Geelette du protectorat Marie-Louise, capitaine Harry, pour Ana.
20. Goelette du protectorat Gazelle, capitaine Hurd, pour Ana. pour Ana.

21. Trois muts chilien N. Adelina, capitaine Wood, pour Valparaise.

AVIS AR DURI IC

AVIS AU POBLIC.

Papeete, 23 juin 1835.

Je ne me tiens pas responsable, ni mai ni mon navire, paur aucune dette contractée sans mon autorisation.

II. J. HOVENS.

PUBLIC NOTICE Paperte, June, 23rd, 4855.

I will not hold myself nor ship, responsible for any debts

contracted without my order. AVIS AU PUBLIC.

Me LANGOMAZINO a Thonneur d'informer le public qu'elle vicet d'enrichir sa bibliothèque de 350 volumes dus à la plume des auteurs les plus en vogue. c. S.fe

L'Imprimeur gérant : Il Georgette pu Busson

OBSERVATIONS METEOROLOGIOUES DU 46 AU 93 JUIN 4855

DATES.	DATES HATEUR BAROMETRIQ®						Tension moyenne de la	Humidité relat. en	Quantité de pluie	Vents dominants
S. 47 D. 48 L. 49 M. 20 M. 21 J. 92 V. 23	hauteur moyenne. 760,62 759,55 759,85 759,92 759,90 758,50 759,77	oscillation diurne. 1,6 1,5 2,3 1,8 2,4 0,9 1,4	Minima. 19,20 19,0 19,40 48,0 49,0 49,20 21,40	Maxima. 26,80 27,60 27,0 26,60 97,0 26,40 26,0	23,00 23,30 23,30 23,20 22,30 23,00 22,80 23,70	h. mat. 4 h:10 h.du soir. 22,60 23,25 23,35 22,50 23,00 23,35 24,15	44,98 46,32 46,35 46,67 48,09 48,95 20,00	70,80 74,0 74,80 78,80 82,0 85,80 87,60	c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	Pendant le jours E. E. O.B. O.N.O. O.